

**ETABLISSEMENT PUBLIC**  
**DE COOPERATION CULTURELLE**  
**OPPB-EL CAMINO**

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'Administration  
 Séance du 07 novembre 2025 – 11h00

**Date de la convocation :** 31/10/2025

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 16

**Étaient présents :** M. François BAYROU, M. Robert CHEVALERE, M. Jean LACOSTE, Mme Valérie REVEL, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Isabelle LAHORE, Mme Valérie LAYOUS, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Serge MOUSUTEGUY

**Étais(en)t représenté(e)s :**

Mme Josy POUEYTO donne pouvoir à M. Jean LACOSTE, M. Frédéric TESSON donne pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER,

**Étais(en)t excusé(es) :**

M. Michel BERNOS, Mme Anne-Sophie BRANDALISE

**Secrétaire de séance :**

M. Serge MOUSUTEGUY

**N°7 – DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'OPPB-EL CAMINO PAR INTERIM**

Rapporteur : M. François BAYROU

Frédéric MORANDO achève le 31/12/2025 son mandat de 3 ans de directeur, en vertu de l'article 6 de la loi n°2006-723 du 22/06/2006 relative aux établissements publics de coopération culturelle. Son mandat ne sera pas proposé au renouvellement puisque Frédéric MORANDO prendra au 01/01/2026 la direction de l'Orchestre de Chambre de Paris.

Il conviendra par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L1431-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la désignation d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) pour un mandat de 3 ans après appel à candidatures. La procédure de désignation couvrira une grande partie de l'année 2026.

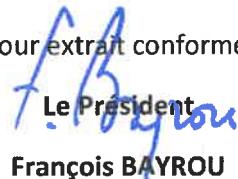
Afin d'assurer la continuité de l'activité de l'établissement de la manière la plus fluide possible, il est proposé de désigner l'actuel administrateur général, Franck LONCAN, directeur par intérim de l'OPPB-El Camino à compter du 01/01/2026.

**Il vous est proposé :**

- **De désigner Franck LONCAN directeur par intérim de l'OPPB-EI Camino à compter du 01/01/2026 pour une durée qui ne saurait excéder le 31/12/2026.**
- **De donner mandat au Président du conseil d'administration pour signer le contrat de travail correspondant**

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,  
  
Le Président  
François BAYROU